

**BON DE COMMANDE CHEQUES CADEAUX « J'AIME MA VILLE »**

**Opération COVID – 19**

Coordonnées de l'acheteur :	
NOM : *	
PRENOM : *	
Raison sociale :	
ADRESSE POSAL : *	
ADRESSE MAIL : *	
TELEPHONE : *	
Coordonnées du client (SI DIFFERENT DE L'ACHETEUR) :	
NOM : *	
PRENOM : *	
Raison sociale :	
ADRESSE POSAL : *	
ADRESSE MAIL : *	
TELEPHONE : *	
Coordonnées du magasin ou de l'organisme destinataire : Nom et Adresse du magasin parmi la liste jointe	
NOM : *	
ADRESSE : *	

Détail de la commande :		
Montant TTC du chèque	Nombre commandé	TOTAL TTC
5 €		€
10 €		€
20 €		€
50 €		€
100 €		€
<b>TOTAL TTC COMMANDE</b>		€

REGLEMENT :	
<b>Le bon de commande doit impérativement être accompagné du règlement pour être traité (Voir conditions générales de vente)</b>	
<b>Modalités de paiement :</b>	
Par virement Bancaire :	
IBAN :	FR76 1027 8064 5000 0219 4010 141
BIC :	CMCIFR2A
Via notre site marchand :	
<a href="https://www.helloasso.com/associations/unicom-melun/evenements/covid-19">https://www.helloasso.com/associations/unicom-melun/evenements/covid-19</a>	

<b>Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente ainsi que les Conditions générales de ventes Applicables aux Chèques Cadeaux « J'aime ma ville » de l'association UNICOM</b>	
Signature :	Fait le ..... à.....

L'UNICOM et la ville de Melun s'associent pour faire vivre les commerces de notre ville. Chacun sait que la situation endurée par nos commerces aujourd'hui est loin d'être facile...

Pour cela, nous vous proposons une solution simple, claire et efficace pour leurs venir en aide :

## LES CHÈQUES « J'AIME MA VILLE » opération COVID – 19 !!

### I. Pourquoi, qui et quoi payer avec les chèques « J'AIME MA VILLE » ?

#### A. Pourquoi ?

Ce sont des bons d'achat utilisables UNIQUEMENT DANS LES COMMERCES MELUNAIS.

Vous affichez votre soutien à l'économie locale dont vous êtes également l'un des acteurs ! C'est une rentrée d'argent immédiate pour le commerçant, ce qui garantit sa survie !

#### B. Qui peut-on payer ?

Les commerçants de la ville : tous les commerçants\* participant à l'opération. (\*liste disponible en annexe)

#### C. Quoi ?

Toutes marchandises vendues par les commerçants partenaires.

##### 1. Si le commerçant est ouvert :

Nous lui communiquerons, avec votre accord, vos coordonnées afin de concrétiser directement avec lui votre achat après

##### 2. Si le commerçant est fermé :

Il sera mis au courant de votre achat, et nous lui communiquerons, avec votre accord, vos coordonnées afin de concrétiser directement avec lui votre achat dès sa réouverture.

### II. Comment ça marche ?

1. Se connecter sur : <https://www.helloasso.com/associations/unicom-melun/evenements/covid-19> ou prendre contact avec l'UNICOM via l'adresse mail [unicomasso@gmail.com](mailto:unicomasso@gmail.com)
2. Remplir le bon de commande: UN BON DE COMMANDE PAR COMMERÇANT
3. Attendre la validation du bon de commande
4. Effectuer le paiement via le site marchand ou par virement
5. Réceptionner sa facture et son « bon d'achat nominatif »
6. **Effectuer son achat à la réouverture du commerce et après la FIN du confinement jusqu'au 31.12.20**

### III. Vos garanties : L'UNICOM s'engage à

1. Garantir la transparence de l'utilisation de vos dons
2. Garantir votre bon d'achats dans la boutique
3. À rembourser à hauteur de 100% votre bon d'achat en cas de fermeture administrative de la boutique avant le 31/12/2020 dans la limite de 100€ par personne.
4. Ne prendre aucune commission sur les achats de chèques « j'aime ma ville » de l'opération COVID – 19 !

### IV. Conditions générales de ventes Applicables aux Chèques Cadeaux « J'aime ma ville » de l'association UNICOM

#### Article 1 — Clauses Générales :

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

#### Article 2 — Formation du contrat

La commande est effective par la signature du bon de commande. Toute commande de chèque du client n'est considérée par l'association comme définitive et n'engage l'association que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant.

#### Article 3 — Prix, Conditions de paiement

Les prestations de service feront l'objet d'une étude personnalisée et d'un document validé par les deux parties. Les factures sont payées au comptant sans escompte. Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement à l'association

UNICOM – 17 rue Carnot – 77000 MELUN, en cas de non-respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques cadeaux non encore payés.

#### Article 4 – Clause de réserve de propriété

(loi 80-335 du 12.05.1980) la propriété des chèques cadeaux livrés est réservée à l'association jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus. À défaut de paiement à l'échéance, l'association se réserve le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

#### Article 5 – Obligations de l'association UNICOM

L'association s'engage à assurer la production et la fourniture des chèques Cadeaux. L'association s'engage à fournir la liste des enseignes acceptant le chèque Cadeau. Elle met à la disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur son site Internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés chèque cadeau ou toute autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'association.

#### Article 6 – Perte ou vol

L'association ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques cadeaux intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement.

#### Article 7 – Confidentialité

Tous documents remis ou diffusés par l'association demeurent la propriété de cette dernière et ne peuvent donc être communiqués même en copie par le client ou ses utilisateurs à des tiers, pour quelque motif que ce soit.

#### Article 8 – Tribunaux compétents

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Melun.

#### V. RGPD (Règlement général sur la protection des données)

J'autorise l'UNICOM à utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre de son activité et ne l'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales.